

2019/27



DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

Membres :

En exercice :

11

Votants :

11

Délibération 2019/27

Date de la convocation :

11 juin 2019

Objet de la délibération

Motion contre la fermeture
des Trésoreries de proximité

Rendu exécutoire après
dépôt en sous-Préfecture le

20 JUIN 2019

Et publication en Mairie le

25 JUIN 2019

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CORMAINVILLE**

Séance du 17 juin 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept juin, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEGRAND, Maire.

Présents : LEGRAND Jean-Luc, MOREAU Evelyne, SICOT Laurent, BIRRE Francine, HUBERT Thibault, DESMIDT Thibaut, FEYTIS Danièle, BRETON Pascal, TERUEL Mathilde, BRACQUEMOND Sandrine, PICHON Anne

Absent : Néant

Monsieur DESMIDT Thibaut a été élu secrétaire de séance

La Direction générale des finances publiques projette d'organiser une profonde restructuration de son réseau d'implantations sur l'ensemble du territoire national pour permettre d'absorber les 15 000 à 30 000 suppressions d'emplois redoutées d'ici la fin du quinquennat du Président de la République. 40 000 emplois ont déjà disparu dans cette administration depuis 2002.

Les directions locales finalisent actuellement un plan de suppressions des trésoreries de proximité et de regroupement de services, éloignant toujours plus les usagers du service public.

En Eure-et-Loir, dans les trois dernières années, dix trésoreries ont déjà fermé:

Senonches, Authon du Perche, Illiers-Combray, Brou, Janville, Auneau, Anet, Nogent le Roi, Brezolles. Chartres Municipale a pour sa part fusionné avec Chartres Banlieue.

Dans le même temps, le service des impôts des entreprises de Nogent le Rotrou, les services de publicité foncière de Nogent le Rotrou et Châteaudun ont été fusionnés avec ceux de Chartres. Les services du cadastre de Nogent, Dreux et Châteaudun ont également disparu.

Dans un courrier du 26 mars dernier, l'intersyndicale de la DDFIP 28 nous alertait de la volonté de la direction départementale des finances publiques de fermer toutes les trésoreries de proximité situées hors des sous-préfectures.

Les trésoreries de La Loupe, Châteauneuf en Thymerais, Courville, Bonneval, Les Villages Vovéens, Maintenon sont concernées.

Ces restructurations auront nécessairement un impact sur l'appui et le conseil délivrés par les comptables publics aux communes.

Les usagers devront par ailleurs rejoindre les centres urbains pour pouvoir se rendre dans les services de la DGFIP à même de les assister pour accomplir leurs formalités administratives. Ces services, déjà surchargés, connaissent par ailleurs une réduction des horaires d'ouverture au public.

Les services dématérialisés ne sont pas accessibles à toutes les populations et dans tous les territoires.

Ces mesures traduisent, une fois de plus, l'abandon par l'État des territoires ruraux alors même que le besoin de services publics de proximité et de qualité n'a jamais été aussi prégnant.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les projets présentés dans les départements de la Corrèze, de la Creuse et de la Haute-Vienne par le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu la volonté de la DGFIP de procéder à la fermeture de la majorité des trésoreries de proximité,

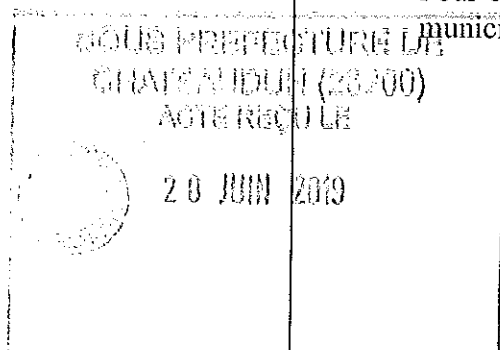
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de :

S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural.

EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue des comptes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,



Le Maire,
Jean-Luc LEGRAND

